



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

8/07/2013

Dossier complet le :

8/07/2013.

N° d'enregistrement :

F05213 P00 78

1. Intitulé du projet

PROJET DE LIAISON ENTRE LA RUE DU PRE HAUSSE ET RUE DES VIGNES - SITE DU GOTHA

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint Géréon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire

Mairie - 11 rue de la Chevasnerie - 44150 SAINT GEREON

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexés à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant au projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 7 : Ouvrages d'art b) Tunnels et tranchées couvertes d'une longueur inférieure à 300 m N° 6 Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Création d'une voie de desserte (135 m) et d'accès à la carrière (35 m) entre la rue du Pré Haussé et la rue des Vignes tout en maintenant un accès piétonnier au plan d'eau de l'ancienne carrière par le biais d'un pont cadre (14 m de long).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La voie de desserte entre la rue de Pré Haussé et la rue des Vignes vise un désenclavement tout en maintenant un accès piétonnier à l'ancienne carrière ainsi qu'au véhicule par la création d'une nouvelle voie menant à la carrière. Les travaux comprennent la création de voirie, la réalisation de mobilier urbain, de signalisation, d'espaces verts et de réseaux (éclairage, EP, EU, eau potable).

4.2 Objectifs du projet

- Relier la rue des Vignes avec la rue du Pré Haussé en redonnant une cohérence visuelle et fonctionnelle au site à proximité d'une zone de loisirs (ancienne carrière).
- Maintenir l'accès piétonnier par la mise en place d'un pont cadre sous cette future liaison.
- Améliorer les circulations au plan d'eau du Gotha et de la rue du Pré Haussé à la rue des Vignes (voir annexe 8).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet va s'organiser en deux phases :

1. Les travaux de voirie, réseau et terrassement (environ 4 mois) :

- Abattage 7 arbres, suppression haie (15 m) (replantée dans le projet) ;
- Création réseau souple ;
- Réalisation du pont cadre ;
- Terrassement, remblai ;
- Revêtement et mat d'éclairage, déplacement toilette existante.

2. Les travaux d'accompagnement (au moment le plus propice (d'octobre à avril hors période de gel sur 1 mois)) :

- Plantation de 16 arbres (balliveau) en compensation des 7 abattus (voir carte des espaces verts en annexe n° 4) ;
- Replantation des 15 m de la haie au niveau de la route avec les mêmes essences qu'à l'origine (balliveau planté pour assurer un couvert végétatif dès le départ).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet va permettre :

- Le désenclavement du quartier Est. Depuis la rue du Pré Haussé il sera possible de rejoindre la rue principale (rue des Vignes) pour aller vers le bourg ;
- Les promeneurs pourront rejoindre en toute sécurité le plan d'accès par la voirie actuelle (non réglementaire) qui va devenir piétonnière et passer sous le pont cadre (voir annexe 8) ;
- Les pêcheurs et les joueurs de pétanque pourront accéder au site par la voie d'accès nouvellement créé. Ainsi, chaque usage est redéfini dans des conditions de sécurité et paysagère optimales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Etude d'impact selon la procédure au cas par cas.
- Déclaration de travaux pour la reconstruction et la mise en service du bloc sanitaire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Etude d'impact selon la procédure au cas par cas.
- Déclaration de travaux pour la reconstruction et la mise en service du bloc sanitaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesures utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
• Linéaire et largeur de la voie tertiaire : 135 m de long x 9 m de large.....	1 215 m ²
• Linéaire et largeur voie d'accès au parking existant : 35 m x 4,50 m.....	157 m ²
• Surface de plantation espace vert.....	930 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹	Long. 47° 22'02''64 N	Lat. 1° 11' 49'' 22 O
Rue du Pré Haussé à Saint Géréon (44100)	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :		
	Point de départ	Long.	Lat.
	Point d'arrivée	Long.	Lat.
	Communes traversées		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? /

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est à proximité du bourg de Saint Géréon. Il associe plusieurs paysages issus de pratiques passées. Il présente un accès voiture (voirie non réglementaire) pour le plan d'eau du Gotha (ancienne carrière) au Nord-Ouest, ainsi qu'un accès par chemin piétonnier pour le terrain de foot et pour rejoindre la rue du Pré Haussé et rue des Vignes. Au niveau de la carrière, le paysage est centré sur le loisir (aire de pique-nique et terrain de boule). Le site est donc très anthropisé et a été remanié. Le paysage dit « naturel » s'illustre par le plan d'eau et ses berges ainsi que quelques linéaires de haies éparses. Aujourd'hui, la rue du Pré Haussé est praticable pour les véhicules uniquement jusqu'au terrain de foot.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



La commune est pourvue d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2007.

Le projet est situé en zone Ua du PLU : zone urbaine à dominante d'habitat dans laquelle des constructions sont déjà implantées.

Les installations à caractère de services et d'activités urbaines sont autorisées.

Les équipements publics existent ou sont en cours de réalisation.

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel / Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches au Sud-Ouest du projet : <ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF de type I « Lit mineur, berge et île de Loire entre les Ponts de Cé et Mauves sur Loire » à 1 km du projet ; • ZNIEFF de type II « Vallée de la Loire à l'amont de Nantes » à 500 m. → Le site du projet n'est pas inclus dans le périmètre d'une ZNIEFF.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit de la Loire Atlantique approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2011.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 200 m du site archéologique « le prieuré de Saint Géréon » et à 120 m d'une zone de sensibilité archéologique à caractère informatif. → Le site du projet n'est pas concerné par un site archéologique ou une zone de sensibilité archéologique.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire zone humide et cours d'eau a été réalisé sur la commune de Saint Géréon en mars 2012 par le bureau d'études X. Hardy. → Le site du projet n'est pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire amont approuvé le 12 mars 2001. Le projet se situe en amont d'un secteur CEC1 (à 500 m) et en amont d'un secteur ZU1 (à 800 m). → Le projet ne se situe pas dans un champ d'expansion des crues (CEC) ni dans une zone urbaine sensible (ZU).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On recense sur le site Basias, 6 sites industriels dont 2 sont encore en activité. Le plus proche du site est à 600 m, c'est une activité terminée de torréfaction de café. → Le site du projet n'est pas dans un site pollué.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du site du projet se trouvent à 700 m à vol d'oiseau : <ul style="list-style-type: none"> • ZPS n° FR5212002 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes » ; • SIC n° FR5200622 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes ». → Le site du projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche du projet correspond au couvent des Ursulines de la Davrays, site classé dont le périmètre de protection est situé à 170 m en aval du projet après une zone urbaine. → Le site du projet est hors visibilité du monument historique.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou d des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rue du Pré Haussé étant située plus bas que la rue des Vignes, il va être nécessaire de rehausser la future voie. Pour ce faire, les matériaux issus d'une carrière seront amenés (choix de l'entreprise et de la carrière au stade DCE). Néanmoins, ces apports seront peu importants au vu du faible linéaire du projet.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme décrit au « 5.1 Occupation du sol », le site est le résultat d'une succession d'actions humaines (carrière, lavoir, terrain de pétanque, accès du complexe en partie piétonnière). Le site actuel présente peu d'intérêt, la majeure partie de l'emprise du projet étant largement minéralisée et entourée par l'urbanisation. L'intérêt réside dans quelques linéaires de haies éparses et non rellées ainsi que la carrière aujourd'hui transformée en plan d'eau. Le projet va augmenter la biodiversité du site et recréer une cohérence végétale en : <ul style="list-style-type: none"> • replantant 16 arbres contre 7 supprimés ; • recréant la haie actuelle, supprimée car mal placée (au niveau topographique pour la future voie), avec les mêmes essences et à un stade de baliveau, permettant d'avoir un couvert végétal fourni (voir annexe 4).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur le périmètre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> risque sismique modéré (zone 3). <p>Sur la commune de Saint Géréon :</p> <ul style="list-style-type: none"> PPRI de la Loire amont (site hors zonage)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase chantier Les travaux vont générer une augmentation du trafic routier de camion pour approvisionner le chantier en matériaux. Les quantités sont relativement faibles et ne devraient pas engendrer un important trafic supplémentaire car les travaux sont temporaires et limités à la durée du chantier. De plus, les travaux seront effectués de jours aux heures normales de travail en dehors des pics de trafic. Les engins utilisés respecteront les normes d'homologation prévues par la réglementation.</p> <p>Phase exploitation Il s'agit d'une simple liaison entre 2 rues de zone pavillonnaire ainsi qu'un passage piétonnier. Aucune nuisance pour le voisinage ne sera à déplorer, la rue n'étant pas une voie principale de desserte.</p>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Commodités de voisinage	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage de la rue sera réalisé classiquement comme n'importe quelle rue desservant des habitations individuelles.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun rejet dans le milieu naturel environnant. Les eaux pluviales de la nouvelle voirie tertiaire seront collectées par des grilles et des avaloirs puis ramenées au collecteur existant Ø 600.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, aucune activité industrielle ou économique ne se développe sur le site. Il s'agit d'un cheminement piétonnier non entretenu entouré par des parkings, un plan d'eau artificiel et un terrain de pétanque (voir annexe 8).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site Internet « www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr » ainsi que les avis publiés sur le site de la DREAL Pays de la Loire, aucun des projets n'est susceptible de cumuler les impacts avec le projet de Saint Géréon.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de desserte entre la rue du Pré Haussé et la rue des Vignes doit permettre de désenclaver le quartier Est afin de rejoindre plus facilement le bourg mais aussi redonner une identité paysagère au site actuel.

Le projet se situe dans un site fortement remanié où les usages sont multiples (promenade, terrain de pétanque, accès arrière du complexe sportif, ancienne carrière transformée en plan d'eau). Les accès au site sont surtout piétonnier et l'accès véhicule est sur une voie étroite et non réglementaire.

L'impact du projet est réduit au maximum et améliore l'existant :

- conservation des arbres de haut jet les plus intéressants et protection pendant la phase travaux ;
- replantation de la haie supprimée à l'identique au bon niveau topographique ;
- suppression de 7 arbres mais replantation de 16 arbres (voir annexe 4) ;
- accès facilité et réglementaire pour les véhicules ;
- accès maintenu et amélioré pour les piétons.

→ Le projet de desserte s'accompagne donc d'une végétalisation de qualité tout en permettant de satisfaire les différents usages.

CONCLUSION

Le projet de desserte s'insère dans un milieu remanié où l'espace végétalisé existant et voiries non adaptées coexistent sans réelle cohérence. La réalisation du projet s'insère dans une démarche qualitative en préservant et en renforçant les éléments végétaux tout en permettant un accès au site et au bourg à la fois par les piétons et les véhicules.

Ce projet va permettre une réappropriation du site par ses habitants tout en assurant la sécurité pour les piétons et les véhicules, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Au regard de l'emprise du projet, ses objectifs et sa conception de qualité, l'étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Carte du patrimoine naturel et culturel Annexe 7 : Carte des sites Natura 2000 Annexe 8 : Carte des circulations et accès actuels et futurs

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAINT - GEREON

Le

5 juillet 2013

Signature



Le Maire,
Jean-Pierre FLEURANCE